



## Protection de l'enfant et des petits enfants

Par **zazie\_old**, le **05/06/2007** à **16:16**

voilà ma fille a 16ans et a eu un enfant avec un garçon majeur qui n a pas reconnu son enf elle voudrait que j e l émencippe pour vivre avec lui mais lui n as aucun droit et n a pas reconnu son enf il voudrait un test de paternité qu us que je peux faire pour protégé l enf et ma petite fille est que le test é une preuve juritiquement et comme il n a pas reconnu l enf qui a un moi a t il des droit sur l enfant et que puis je faire

Par **Christelle\_old**, le **05/06/2007** à **17:10**

Bonjour,

Si vous pensez que votre fille n'est pas assez mure pour vivre avec ce garçon, rien ne vous oblige à demander son émancipation.

Pour ce qui est du test de paternité c'est un peu complexe. Les tests sont chers. Pour obtenir un test judiciaire, il faut qu'il y ait une action en recherche de paternité. Pendant cette action (qui est assez longue) le juge ordonnera un test de paternité (c'est presque systématique) et si le père présumé s'y soumet, vous aurez les résultats...

Mais en effet pour l'instant ce garçon n'a aucun droit, ni devoir envers cet enfant.